



INFOS

Réforme Indemnitaires

En vue du CTRPN du Lundi 13 Décembre 2021, nous avons souhaité vous donner notre position et vous faire part de la réalité des discussions qui ont eu lieu au sujet de la réforme de l'ISSPTS.

PROTOCOLE 2016

ISSPTS par forfait unique créée pour les 3 corps : Reconnaissance de la pénibilité

Protocole signé par le SNPPS et le SNAPATSI

Réforme Indemnitaires 2021 : Revoyure prévue par le Protocole mise sur la table

1ère Réunion : Février 2021

Nos Propositions

- 1) ISSPTS sur le modèle actif, avec une graduation selon les Corps **MAIS** avec un Taux dégressif du haut vers le bas de la filière
- 2) Transfert de 200 euros de l'IPTS vers l'ISSPTS pour tous les corps afin de bonifier nos retraites
- 3) Attribution d'une prime Île de France / Province pour les services difficiles

Réponse de l'Administration

- 1) ISSPTS par grade à travailler, Refus pour le taux dégressif car nous sommes à ce jour en forfait et la double opération, Graduer et Pourcentage dégressif ne sera pas possible
- 2) Refus qui vient télescoper le projet des Retraites
- 3) Refus



INFOS

2ème Réunion : Juin 2021

Nos Propositions

- 1) Schéma d'ISSPTS par grade proposé avec un départ à 250 euros pour la catégorie B1.

Propositions de l'Administration

- 1) Refus, justifié par l'exhaussement en cours de la catégorie C vers la Catégorie B.
- 2) Refonte de l'IPTS selon la cartographie ASA.
- 3) Ticket Mobilité pour des postes dépourvus de candidats avec un contrat de 3 ans pour 8000 euros bruts, avec une Promotion automatique.
Schéma existant chez les Administratifs

Nos réponses

- 2) L'IPTS doit être totalement restructurée et cette proposition n'a pas pu être acceptée.
- 3) Cette opportunité est à creuser avec un nombre de postes à définir et à mettre en place dès 2022.

.....

3ème Réunion : Septembre 2021

Proposition de l'Administration

- 1) Refonte de l'IPTS uniquement pour les personnels exerçant en Intervention ou bases Techniques



INFOS

Nos réponses

1) Une nouvelle fois, nous leur demandons que la circulaire en vigueur soit revue intégralement en prenant en compte les nouvelles missions en vigueur. Avec une Doctrine d'Emploi totalement désorganisée dans la quasi intégralité des services territoriaux, certain(e)s collègues en Section CRIM, FAED effectuent des astreintes et n'auraient pas droit à la revalorisation ???

Inacceptable, nous souhaitons une prise en compte générale pour l'ensemble de la filière sur ce point.

**La pénibilité et l'exposition au risque est du domaine de l'ISSPTS !
Qu'on revalorise cette prime comme nous l'avons initialement demandé !**

Nous avons jamais cessé de rappeler au DRCPN lors de ces 3 réunions que les montants proposés pour l'ISSPTS ne sont pas à la hauteur de ce que mérite la filière.

Un montant de départ à 250 euros serait plus respectable notamment au vu de l'exposition de nos collègues.

Nous le mentionnerons une fois de plus ce Lundi 13 Décembre 2021 lors du CTRPN.

Au SNPPS, nous n'exerçons pas la Politique de l'Autruche.

Nous sommes et resterons force de proposition, au contact de l'Administration, pour faire avancer l'ensemble de la filière en prenant nos responsabilités.

Sont à prendre en compte également toutes les problématiques actuelles que connaît notre filière et la Fonction Publique d'une façon générale :

Gel du Point d'Indice, Primes non incluses dans la Retraite, Projet des Retraites ???

Nous condamnons tous ces blocages et nous portons constamment nos revendications au sein de notre Fédération UNSA/FASMI..



INFOS

Nous ne jouons pas non plus avec l'ambiguïté et défendons uniquement les PTS

Pas d'ISSPATS chez nous qui aurait regroupé les Scientifiques avec nos collègues Administratifs et Techniques.

Alors oui, nous validerons ce premier schéma malgré le fait qu'il soit à ce jour trop insuffisant au vu de l'attente de toute une filière sur la reconnaissance de nos différents métiers.

Elle sera une première étape pour la suite des discussions sur ce sujet prochainement.

Le refuser aurait conduit à aucune revalorisation indemnitaire pour la filière.

Nous serons reçus par le Ministre ce Vendredi 17 Décembre.

Nous demanderons à ce que nos demandes concernant l'IPTS et le Ticket Mobilité avancés par l'Administration soient validées et mises en place dès 2022.

Dans la Loi d'Orientation du Ministère de l'Intérieur prévue pour Mars 2022, le SNPPS souhaite ouvrir les points suivants pour l'Indemnitaire :

- Revoir les montants de l'ISSPTS et la calibrer sur le modèle ACTIFS : Taux Dégressif à mettre en place maintenant que nous sommes en Grade.
- Exhaussement catégoriel de l'ensemble de la filière en créant un corps d'encadrement supérieur afin de tirer l'ensemble de la filière vers le haut et en revoyant au plus tôt les ratios pro-pro notamment pour la catégorie B.
- D'autres points comme la Bonification Quinquennale pour l'ensemble des 3000 PTS recrutés à ce jour sans distinction seront mis en avant.....

Le SNPPS, le seul syndicat de Policiers Scientifiques pour les Policiers Scientifiques !